



indemnité de remboursement par anticipation d'un crédit à 6%

Par **Franck MORILLON**, le **26/07/2023** à **11:45**

Bonjour à tous,

Voilà, j'ai eu une entrée d'argent qui me permet de rembourser un crédit bateau d'une durée de 12 ans commencé il y a juste 7 mois, j'ai demandé à l'organisme de financement spécialisé en crédit bateau un remboursement par anticipation et on m'annonce que je dois régler des imdenités de remboursement par anticipation au taux de 6% du montant total soit 6000 €.

Ce taux n'est-il pas abusif ? Je croyais que le taux maximum était de 3%.

Merci d'avance pour votre réponse.

Franck, Marseille.

Par **Visiteur**, le **26/07/2023** à **13:31**

BONJOUR

Il aurait été plus sage de négocier la possibilité de remboursement anticipé lors de la rédaction de l'acte de prêt.

Aujourd'hui, c'est le contrat qui s'applique. Que dit-il ?

Par **janus2fr**, le **26/07/2023** à **22:13**

[quote]

Je croyais que le taux maximum était de 3%.

[/quote]

Bonjour,

Les 3%, c'est dans le cas d'un crédit immobilier.